

■ **Cocktail bar - candélabre S.A., Victoria, Mahé, Seychelles, succursale de Montagny-la-Ville**, à Montagny (FR), CH-217-3533822-2, exploitation de restaurants, bars, hôtels, discothèques, cabarets. (FOSC du 08.08.2005, p. 5). Par ordonnance du 27.04.2006, le Président du Tribunal de la Broye, à Estavayer-le-Lac, a prononcé la faillite de la succursale. Nouvelle raison de commerce: **Cocktail bar - candélabre S.A., Victoria, Mahé, Seychelles, succursale de Montagny-la-Ville en liquidation**. Par ordonnance du 09.06.2006, le Président du Tribunal de la Broye, à Estavayer-le-Lac, a suspendu la procédure de faillite faute d'actif. Journal no 2882 du 29.06.2006 (03449530 / CH-217.3.533.822-2)